

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à huis clos, le **mardi 1^{er} février 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Daniel Brisson, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Audit de conformité - Délais de transmission des rapports financiers
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Règlement 389-2022 abrogeant le règlement 359-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
8. Ressources humaines
 - 8.1 Changement au recueil des conditions de travail et des politiques de la municipalité de Parisville
 - 8.2 Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier
 - 8.3 Frais de téléphonie - Compensation au Directeur général
9. Plans et devis Réfection rue Principale - Approbation du protocole d'entente avec le Ministère des Transports
10. Épandage d'abat-poussière - Saison 2022 - Octroie de contrat
11. Transport collectif de la MRC de Bécancour volet adapté - Quote-part 2022
12. Rapport incendie 2021 - Schéma de couverture de risques
13. Demande d'utilisation du bâtiment de la Gare
14. Rapport des élus
15. Correspondances
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

19-02-22

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

20-02-22

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 18 janvier 2022 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 10 852.95 \$ incluant les revenus de perception.

21-02-22

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la municipalité:

Janvier 2022

- FOURNISSEURS: 83 780.34 \$
- SALAIRES: 18 343.47 \$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1. AUDIT DE CONFORMITÉ - DÉLAIS DE TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Le formulaire de validation des résultats de l'audit de conformité concernant les délais de transmission du rapport financier est déposé aux membres du conseil.

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

22-02-22

7.1. RÈGLEMENT 389-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 359-2018 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2022 par le conseiller #4, monsieur Samuel Castonguay, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 389-2022 abrogeant le règlement 359-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit

adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

8. RESSOURCES HUMAINES

23-02-22

8.1. CHANGEMENT AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications doivent être apportées au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été présentées au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver les modifications apportées au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville rétroactivement au 31 janvier 2022.

ADOPTÉE

24-02-22

8.2. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affiché une ouverture de poste pour l'embauche d'un(e) Directeur(trice) général(e) et greffier(ère) - trésorier(ère);

CONSIDÉRANT QU'UN processus d'embauche a dûment été complété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'embaucher pour une durée indéterminée Monsieur Renaud Labrecque pour occuper les fonctions de Directeur général et greffier-trésorier au taux salarial prévu au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville;

De tenir compte de la date du début d'emploi (31 janvier 2022) dans le délai d'admissibilité de l'employé pour l'assurance collective et le régime de retraite.

D'assujettir Monsieur Renaud Labrecque à une période de probation de six (6) mois, dont la Municipalité de Parisville pourra mettre fin à l'emploi du salarié pour tout motif qu'elle jugera raisonnable, sans indemnité et/ou préavis de quelque nature que ce soit.

De rendre effectif le mouvement de main-d'œuvre, à compter du 8 mars 2022. D'ici cette date, la directrice générale et greffière-trésorière verra à assumer le transfert des connaissances auprès du directeur général et greffier-trésorier ainsi que sa formation pour occuper de telles fonctions, aux mêmes conditions salariales.

ADOPTÉE

25-02-22

8.3. FRAIS DE TÉLÉPHONIE - COMPENSATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que certains employés n'ayant pas de téléphone cellulaire fourni par la municipalité puissent être joints en tout

temps, en lien avec le réseau d'eau potable ainsi que la sécurité civile ou toute autre urgence nécessitant l'intervention des officiers municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Qu'un montant de 50\$ par mois (soit 11.54\$/paye) soit remboursé au directeur général en compensation de l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

26-02-22

9. PLANS ET DEVIS RÉFECTION RUE PRINCIPALE - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT le projet d'entente que le ministère des Transports a rédigé concernant la préparation des plans et devis en vue de la réfection des conduites et la reconstruction de la chaussée dans le secteur urbain de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière maximale du Ministère à ce projet est évaluée à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter le protocole d'entente #202033 concernant les plans et devis en vue de la réfection des conduites et la reconstruction de la chaussée dans le secteur urbain de la rue Principale et d'autoriser la directrice générale, Mme Dominique Lapointe et le maire, monsieur René Guimond à signer tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

27-02-22

10. ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE - SAISON 2022 - OCTROIE DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville souhaite procéder à l'épandage d'abat-poussière sur les routes municipales nécessitant cette intervention pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Fortierville, Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Sainte-Cécile-de-Lévrard se sont mises en commun pour procéder à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

- Somavrac	0,3313\$/litre
- Enviro Solutions Canada	0.3078\$/litre
- Les entreprises Bourget	0.4527\$/litre

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Enviro Solutions Canada afin de procéder à l'épandage de 7 000 litres d'abat-poussière sur divers chemins de la municipalité, et ce, au coût de 0,3078\$ du litre excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

28-02-22

11. TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE BÉCANCOUR VOLET ADAPTÉ - QUOTE-PART 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville contribue au Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Volet adapté et que le renouvellement de 2022 nous est parvenu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil autorise le paiement de la quote-part 2022 au montant de 2 522.69\$ pour le volet transport adapté du Transport des personnes de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

29-02-22

12. RAPPORT INCENDIE 2021 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité auprès des membres du conseil municipal pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2021 et d'autoriser son dépôt au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB).

ADOPTÉE

30-02-22

13. DEMANDE D'UTILISATION DU BÂTIMENT DE LA GARE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville prend entente chaque année avec les organismes de Parisville pour l'utilisation des locaux municipaux sous certaines conditions (résolution 221-12-21);

CONSIDÉRANT QU'actuellement le Club Fadoq de Parisville occupe la salle du centre au coût annuel de 875\$ pour 80 utilisations;

CONSIDÉRANT QUE le club demande à la Municipalité de Parisville de pouvoir changer de salle et d'occuper désormais le bâtiment de la Gare pour la tenue des réunions et activités de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver la demande du Club Fadoq de Parisville de changer de salle et d'occuper de façon exclusive le bâtiment de la Gare.

Toutefois, toutes demandes de modification au bâtiment devront préalablement être acceptées par la municipalité.

Cette demande libère donc la salle du centre et modifie l'entente précédemment approuvée par le conseil.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

15. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

16. VARIA

Nil.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

31-02-22

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h04 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 8 mars 2022.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

,